

Compte-rendu du conseil d'administration de l'APACIBdu 02 avril 2003

Le conseil d'administration de l'APACIB s'est réuni le mercredi 2 avril 2003 dans la salle de conférences du CRNA Ouest.

Présents : Tarik HOUARI, Olivier CHAPPUIS, Loïc LE QUINTREC, Didier EVEN, Jean-François GARO,
Excusés : Thierry POSTEC, Marie-Françoise RICHARD, Gwenaël ROCHER, Sylvie RENOUF, Marthe LE MOAN.
Absents : Michel BOULIC, Samuel SALOU, Christian CHARDON, Thierry BOUTILLIER, Viviane COQUARD, Yannick ROUILLARD, Guy SCHAUTERDEN, Steven GUILLOU,

La réunion débute à 14h20.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 FEVRIER 2003.

Aucune remarque n'étant apportée par les membres présents, le compte-rendu est adopté à l'unanimité

2. REPARTITION DES SUBVENTIONS

Lors de la dernière réunion du CLAS le montant de la 1ère dotation, qui représente en gros 70 à 80% du montant total, a été révélé : 36850 ? pour l'ensemble des associations, Hors Noël et assurances.

L'APACIB demande à elle seule 38198 ?, pour les activités hors Noël et assurances.

Pour mémoire, l'APACIB avait demandé 25400 ? en 2002, pour 400 adhérents, alors que cette année, ce nombre est de 328.

La subvention votée par le CLAS pour l'APACIB est de 19530 ?. Le CLAS va nous verser 15799 ?, car on avait un trop perçu de l'an dernier de 3075 ?.

La problématique est donc de répartir cette somme aux différentes sections, en fonction du nombre d'adhérents. Le conseil d'administration décide, comme il l'avait fait l'an dernier de ne pas pénaliser certaines sections : billetterie et sorties.

Le CA décide de plus de ne pas demander de subvention au CLAS pour la soirée annuelle et de la financer complètement sur les fonds propres de l'association.

Il décide également de revenir à une subvention de 20% (au lieu de 30%) sur les tarifs spectacles, mais de ne pas toucher aux tarifs cinéma (on garde donc une subvention de 30%).

ü Pour les sorties la somme allouée est donc celle demandée soit 2000 ?.

ü Pour la billetterie, la somme allouée est la somme demandée affectée d'un coefficient 9/12 (budget jusqu'à septembre) soit 4725 ?.

ü Pour la section ciné-spectacles, la somme demandée, 6000 ?, se décompose en deux parties : 3000 ? pour le cinéma, 3000 ? pour les spectacles. Du fait de la décision de ne subventionner les spectacles qu'à hauteur de 20%, la somme n'est plus que de 2700 ? soit un total de 5700 ?. On applique ensuite le coefficient de 9/12 pour arriver à une somme de 4275 ?.

Le total est donc de $4725 + 4275 + 2000 = 11000 ?$.

Il reste donc à répartir $19530 - 11000 = 8530 ?$ entre les autres sections, en tenant compte du nombre d'adhérents de chaque section pour l'année 2002.

?nologie 24
BRAC 30
Voile 2
Ski 2
Volley 10
Golf 28
ACTAC 17
Pilotes 50
TOTAL 163

CA020403.txt

Ce nombre est celui qui a servi au calcul du prévisionnel des subventions 2003. On arrive à un total de 163 adhérents. La somme par adhérent est donc de $8530 / 163 = 52,33$?.

Le subventions seront donc :
somme par adhérent somme demandée
52,33
?nologie 24 1255,92 1750
BRAC 30 1569,90 1900
Voile 2 104,66 90 + 14,66
Ski 2 104,66
Volley 10 523,30 1310
Golf 28 1465,24 2000
ACTAC 17 889,61 1500
Pilotes 50 2616,50 13310
8529,79 8530

Toutes les section, sauf la sections voile, reçoivent moins que demandé ; Restent donc $0,21$? ($8530 - 8529,79$) + $14,66$? = $14,87$? à remettre dans le tableau. Le CA décide de donner cette somme à la section ski.

Trois sections : ski, pilotes et golf avaient sur leur bilan 2002 un trop perçu du CLAS, s'élevant respectivement à 100 ?, $2318,42$? et $56,63$?. Le CA relève par ailleurs que la section pilotes avait également reçu des fonds de l'APACIB qu'elle n'a pas entièrement utilisés en 2002 et qui sont donc susceptibles d'être réclamés plus tard (un peu plus de 100 ?).

Les sommes allouées sont donc :

Pilotes $2616,5 - 2318,42 = 298,08$
Golf $1465,24 - 56,53 = 1408,71$
Ski $104,66 - 100 + 14,87 = 19,53$

Le conseil d'administration décide à la majorité des membres présents de verser sur les fonds propres de l'association, une somme de 2000 ? à répartir entre les sections au prorata du nombre d'adhérents. On ne prend pas en compte dans ce calcul les 2 membres de la section voile, qui a déjà eu sa part. le nombre d'adhérents retenu est donc $163 - 2 = 161$. La somme supplémentaire par adhérent est donc de $2000 / 161 = 12,42$?.

Nombre d'adhérents somme par adhérent
12,42
?nologie 24 298,08
BRAC 30 372,60
Ski 2 24,84
Volley 10 124,20
Golf 28 347,76
ACTAC 17 211,14
Pilotes 50 621
TOTAL 1999,62

Les $0,38$? sont attribués à la section golf.
Ce qui donne le tableau final :

Subvention demandée	Subvention CLAS	Supplément APACIB	Total
?nologie 1750	1255,92	298,08	1554
BRAC 1900	1569,90	372,60	1942,50
Ski 104,66	24,84		129,50
Voile 90	104,66		104,66
Volley 1310	523,30	124,2	647,50
Golf 2000	1465,24	347,76	1813,38
ACTAC 1500	889,61	211,14	1100,75
Pilotes 13310	2616,50	621	3237,50

3. DOSSIERS D'INVESTISSEMENT LOCAUX

Les demandes de l'APACIB sur les lignes budgétaires locales du CLAS ont
Pge p

été examinées lors de la dernière réunion du bureau du CLAS.
L'association a obtenu 2 canoës et une remorque ainsi qu'un pack ARVA.
Deux restrictions sont néanmoins apportées : la remorque et les canoës peuvent être utilisés en individuel, alors que le pack ARVA ne peut être utilisé que dans le cadre d'activités en groupe.
Cette validation du CLAS doit être maintenant transmise à Paris pour accord final, ce qui a priori ne devrait être qu'une formalité.

4. QUESTIONS DIVERSES

ü Décès de Mme BARTHELEMY

Une collègue de Guipavas, adhérente de L'APACIB est décédée. Elle avait souscrit la garantie obsèques, aussi la compagnie d'assurance a été contactée pour faire jouer le contrat. Par ailleurs une somme de 2300 ? va être versée par l'APACIB (sur ses fonds propres) à sa famille.

ü Assurance

Le président a rencontré l'assureur pour faire un bilan des nos contrats. Pour les voyages, pas de problème, l'APACIB est bien assurée. Concernant les matériels, même chose.. Il pourra être ajouté un avenant concernant le matériel informatique : matériel + périphérique (caméscope, scanner à négatifs, iMac) : le matériel est garanti même en cas de vol, chez l'adhérent, et même dans son véhicule, s'il y a effraction constatée. Pour les barnums, l'assurance joue sauf en cas de catastrophe naturelle.

Mais un gros problème subsiste : l'activité de pilotage. Dans ce domaine, l'assurance ne couvre pas tout, la MACIF menace même de ne plus assurer du tout l'association en raison des risques encourus.

Ce qui pose problème sont les sorties avion organisées au nom de l'APACIB : la MACIF juge le risque trop élevé pour elle en cas d'accident qui surviendrait au cours de telles sorties.

Trois options s'offrent à nous :

- Les sorties sont organisées par l'aéroclub du Finistère, auquel cas la responsabilité de l'APACIB ne serait plus engagée.
- L'APACIB section pilotes n'organise plus de sorties et se cantonnera à du prêt de matériel (sous réserve que l'assureur soit d'accord),
- La section pilote ne fait plus partie de l'APACIB. Elle devrait donc dans ce cas créer sa propre association.

Quelle que soit la solution retenue, la décision devra être prise rapidement, car l'assureur nous a mis la pression.

ü Boîte à lettres " sections "

La boîte à lettres " sections " est mise en service à l'endroit habituel dans le couloir près de la Sub Qualité de service.

ü UNASACEM

Le président regrette l'absence de Michel BOULIC et donc l'absence de compte-rendu de la réunion UNASACEM à laquelle il a assisté.

ü Rappel du règlement intérieur

Le président rappelle l'article 7 :

" Tout responsable de section se doit de vérifier que les membres de sa section sont à jour de leurs cotisations ainsi que de transmettre la liste de ses membres au bureau de l'APACIB ".

Il remercie les sections d'avoir répondu aux sollicitations du secrétaire sur les effectifs 2003 de chaque section, et souhaite que cela soit fait systématiquement en fin d'année.

Fin de la réunion à 17h20.

Le secrétaire,

Didier EVEN